

- Frais de transport international à la charge de la Belgique
- Frais de scolarité à la charge du Québec
- Indemnité mensuelle (300. \$) à la charge du Québec.

Dans le cas de l'étudiant québécois, boursier en Belgique:

- Frais de transport international à la charge du Québec
- Frais de scolarité à la charge de la Belgique
- Indemnité à la charge de la Belgique.

(L'indemnité mensuelle est de 10,000 F.B. pour les bourses de spécialisation et de 12,000 F.B. pour les bourses de recherche. En outre, une somme forfaitaire de 4,000 F.B. par an est attribuée pour l'achat de livres dans le domaine des sciences humaines ou